

Liste des documents à fournir pour l'établissement d'un contrat de domiciliation

- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal
- Justificatif de domicile récent du représentant légal (facture EDF, dernier avis de taxe d'habitation...)
- Procuration postale signée
- Attestation sur l'honneur du lieu de conservation des documents comptables
- Un extrait Kbis si la société est déjà immatriculée (à fournir dans un délai de 3 mois si la société est en cours de création)
- Statuts de la société
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP), ou Caisse d'Epargne (RICE).